

## Unisorb Premium V-1 Non-Shrink Grout

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identification

Forme du produit : Mélanges  
Nom du produit : Unisorb Premium V-1 Non-Shrink Grout

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Mortiers-colles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Unisorb Installations Solutions

Adresse du fournisseur: 4117 Felters Road  
Michigan Center, MI 49254 USA

Numéro de téléphone du fournisseur : 888-486-4767  
Site web du fournisseur : www.unisorb.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence: ChemTel Inc.  
(800) 255-3924, +1 (813) 248-0585

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Selon la norme sur la communication de risques (Hazard Communication Standard, CRF29 1910.1200) HazCom 2012 et selon le Règlement sur les produits dangereux (RPD) du SIMDUT 2015

#### Classification GHS

Skin Irrit. 2  
Eye Dam. 1  
Carc. 1A  
STOT SE 3  
STOT RE 1

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS)



Mention d'avertissement (GHS)

Mentions de danger (GHS)

Conseils de prudence (GHS)

: Danger  
: Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
: Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## Unisorb Premium V-1 Non-Shrink Grout

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue

Non applicable

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom                                 | Identificateur de produit | %  |
|-------------------------------------|---------------------------|----|
| Silices cristallines (quartz)       | (n° CAS) 14808-60-7       | 52 |
| Ciment Portland, produits chimiques | (n° CAS) 65997-15-1       | 42 |

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Premiers soins après ingestion : EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures.
- Symptômes/effets après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des symptômes peuvent apparaître ultérieurement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.
- Agents d'extinction non appropriés : Un jet d'eau peut être inefficace.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.
- Réactivité : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

## Unisorb Premium V-1 Non-Shrink Grout

Procédés de nettoyage

: Balayer ou pelleter le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié pour élimination. Ventiler la zone.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Garder sous clef.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

| Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)       |                                      |                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ACGIH                                            | ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )       | 0,025 mg/m <sup>3</sup> (respirable particulate matter)                                                                   |
| OSHA                                             | OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )  | 50 µg/m <sup>3</sup>                                                                                                      |
| IDLH                                             | US IDLH (mg/m <sup>3</sup> )         | 50 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust)                                                                                    |
| NIOSH                                            | NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> ) | 0,05 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust)                                                                                  |
| Ciment Portland, produits chimiques (65997-15-1) |                                      |                                                                                                                           |
| ACGIH                                            | ACGIH TWA (mg/m <sup>3</sup> )       | 1 mg/m <sup>3</sup> (particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable particulate matter) |
| OSHA                                             | OSHA PEL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> )  | 15 mg/m <sup>3</sup> (total dust)<br>5 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)                                            |
| IDLH                                             | US IDLH (mg/m <sup>3</sup> )         | 5000 mg/m <sup>3</sup>                                                                                                    |
| NIOSH                                            | NIOSH REL (TWA) (mg/m <sup>3</sup> ) | 10 mg/m <sup>3</sup> (total dust)<br>5 mg/m <sup>3</sup> (respirable dust)                                                |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains : Porter des gants appropriés résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide

Apparence : Poudre fine

Couleur : Gris clair

Odeur : Caractéristique

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 11

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

## Unisorb Premium V-1 Non-Shrink Grout

|                                       |                            |
|---------------------------------------|----------------------------|
| Pression de la vapeur                 | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de la vapeur à 20 °C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                      | : 2,76                     |
| Solubilité                            | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau  | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation       | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition          | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                  | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                 | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                 | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Matières incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

## SECTION 11: Données toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                                              |                                                    |
|----------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Toxicité Aiguë (voie orale)                  | : Non classé                                       |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée)                | : Non classé                                       |
| Toxicité aiguë (inhalation)                  | : Non classé                                       |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Provoque une irritation cutanée.<br>pH: 11       |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Provoque des lésions oculaires graves.<br>pH: 11 |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé                                       |
| Mutagenicité sur les cellules germinales     | : Non classé                                       |
| Cancérogénicité                              | : Peut provoquer le cancer.                        |

#### Silices cristallines (quartz) (14808-60-7)

|                                                                 |                                                       |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Groupe IARC                                                     | 1 - Cancérogène pour l'homme                          |
| Statut NTP (National Toxicology Program)                        | 2 - Substance reconnue cancérogène pour l'être humain |
| Figure sur la liste de l'OSHA en tant que substance carcinogène | Oui                                                   |

|                                                                       |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité pour la reproduction                                         | : Non classé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)  | : Peut irriter les voies respiratoires.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. La silice cristallisée inhalable, sous forme de quartz ou de cristobalite, provenant de sources professionnelles, figure sur la liste des agents cancérogènes pour les poumons du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) et du National Toxicology Program (NTP). Une exposition prolongée à la silice cristallisée inhalable peut entraîner la silicose, une maladie des poumons, pouvant entraîner l'invalidité. Bien qu'une susceptibilité personnelle à une exposition donnée à la poussière de silice puisse influencer sur l'incidence de contracter la silicose et sur la gravité de la maladie, des risques sont clairement associés à la quantité de poussière à laquelle l'on est exposé ainsi que la durée (généralement calculée en années) de l'exposition. |

## Unisorb Premium V-1 Non-Shrink Grout

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Danger par aspiration                       | : Non classé                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Peut causer une irritation des voies respiratoires.                                                                                                                                                                                                                        |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.                                                                                                                                |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Provoque des lésions oculaires graves. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive. Peut provoquer des brûlures. |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.                                                                                                                                  |
| Autres informations                         | : Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.                                                                                                                                                                                                        |

## SECTION 12: Données écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Unisorb V-1 Grout

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### Unisorb V-1 Grout

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

Autres informations : Aucun autre effet connu.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Department of Transportation (DOT) et Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Conformément aux exigences de DOT/TMD

Non réglementé

### Transport maritime

Conformément aux exigences de IMDG

Non réglementé

### Transport aérien

Conformément aux exigences de IATA

Non réglementé

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

### 15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.3. Réglementations des États - USA

California Proposition 65 - Ce produit contient, ou peut contenir des traces d'une ou plusieurs substance(s) reconnues par l'Etat de Californie pour provoquer des cancers, des dommages au niveau du développement et/ou de la reproduction

## Unisorb Premium V-1 Non-Shrink Grout

**SECTION 16: Autres informations**

Date de révision : 07/10/2020  
Autres informations : Aucun.

*Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.*

**End of Safety Data Sheet**